

# **Charte du bénévole du Valence Alpes International 2026**

---

L'équipe de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton organise du 11 au 14 juin 2026 la première édition du Valence Alpes International au palais des sports Pierre-Mendès France de Valence (26). Cet événement majeur du badminton auverhônain ne pourrait avoir lieu sans vous : notre équipe de volontaires exceptionnels !

La présente charte précise les engagements respectifs du bénévole et du comité d'organisation de l'événement.

## **Article 1 : Définition**

Le bénévole est un membre de l'organisation du Valence Alpes International 2026. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

## **Article 2 : Engagements du Comité d'organisation du Valence Alpes International**

Le Comité d'organisation s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra. Les responsables du programme bénévoles seront présentes pour faire en sorte que votre mission se passe du mieux possible !
- Organiser avec les chefs de pôle une formation pour mener à bien sa mission.
- Remettre au bénévole un « pack » de bienvenue le premier jour et un t-shirt « bénévoles ». La règle est de 1 t-shirt pour 2 jours de présence et chaque bénévole pourra le conserver à l'issue de sa mission.
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant sa mission selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation.
- Prendre en charge l'hébergement du bénévole selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation et énoncées au moment de l'inscription sur la plateforme Qoezion.
- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.
- Sensibiliser à la prise en compte du développement durable, l'ensemble des actions d'organisation et de déroulement de l'événement.

## **Article 3 : Engagements du bénévole**

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la ou les missions qui lui est/seront confiées avec application, sérieux, loyauté et discrétion ;
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'organisation ;
- Revêtir le t-shirt distribué chaque jour par l'organisateur ;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation ;
- Respecter les horaires et les consignes donnés par son responsable de secteur ;
- Respecter scrupuleusement les règles de tri sélectif et toutes les autres règles liées à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets ;
- Favoriser autant que possible le covoiturage avec d'autres bénévoles pour venir réaliser sa mission ;
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant le tournoi.



#### **Article 4 : Droit à l'image**

Le bénévole, dans le cadre de ses activités sur le FZ FORZA Valence Alpes International 2026 peut apparaître sur des photographies ou des images vidéo prises dans le cadre de l'évènement.

Toute personne est propriétaire des droits sur son image et pourra demander le retrait d'une image postée sur l'un de nos supports de communication.

#### **Article 5 : Sécurité**

Le bénévole s'engage à respecter notamment les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur sur les lieux de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou de produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte du Palais des Sports. Il veillera également à ne pas introduire de nourriture ou de boisson acquise à l'extérieur du Palais des Sports.

#### **Article 6 : Paris sportifs**

Selon la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, il est interdit d'engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur ladite compétition, ou de communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions, et qui sont inconnues du public. En cas de non-respect, des sanctions seront prises.

#### ***Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne***

Je soussigné (e), Monsieur, Madame, ..... bénévole sur l'Orléans Masters Badminton presented by Victor 2026,

- Autorise la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et le Comité d'Organisation du Valence Alpes International 2026 à exploiter et diffuser, sans contrepartie, les photographies ou images/vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées à l'occasion de mes activités bénévoles sur le FZ FORZA Valence Alpes International 2026 sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans un but de promotion et de communication de l'évènement et du badminton.
- N'autorise pas la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et le Comité d'Organisation du Valence Alpes International 2026 à exploiter et diffuser, sur quelque support que ce soit, les photographies ou images/vidéos sur lesquelles j'apparais.

(Rayer la mention inutile)

**Nom :**

**Prénom :**

**Lieu :**

**Date :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**